HABITAT
Hauts-de-France

520, Bd du Parc d'Affaires
CS 50111
62903 COQUELLES CEDEX

Tél. : 03 21 00 81 00
Fax : 03 21 00 81 99

courrier@habitathdf.fr

www.habitat-hauts-de-france.fr

S.A. d'H.L.M. à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de 93 784 Euros

SIRET 661 750 067 00117
APE 6820 A

ENGAGÉ RSE
MODELE AFAQ 26000
Exemplaire
AFNOR CERTIFICATION

AMIENS
03 22 47 65 91

ARRAS
03 21 55 19 36

BERCK SUR MER
03 21 89 09 80

BETHUNE
03 21 61 33 00

BOULOGNE SUR MER
03 21 33 00 50

CALAIS
03 21 19 62 00

DUNKERQUE
03 28 65 86 70

ROUBAIX
03 20 73 28 19

ST OMER
03 21 88 34 10

VALENCIENNES
03 27 28 24 00

HABITAT RÉUNION La force du logement social

OXALIA

Commune de
NOUVELLE-EGLISE
(62 370)

LOTISSEMENT EN 19 LOTS + 1 ILOT

LOT 15

rue du Marais

Cadastre : Section AH - n°: 252

PLAN DE BORNAGE

PROVISOIRE

bph
Agence de CALAIS
www.geometre.net

15 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
62100 CALAIS

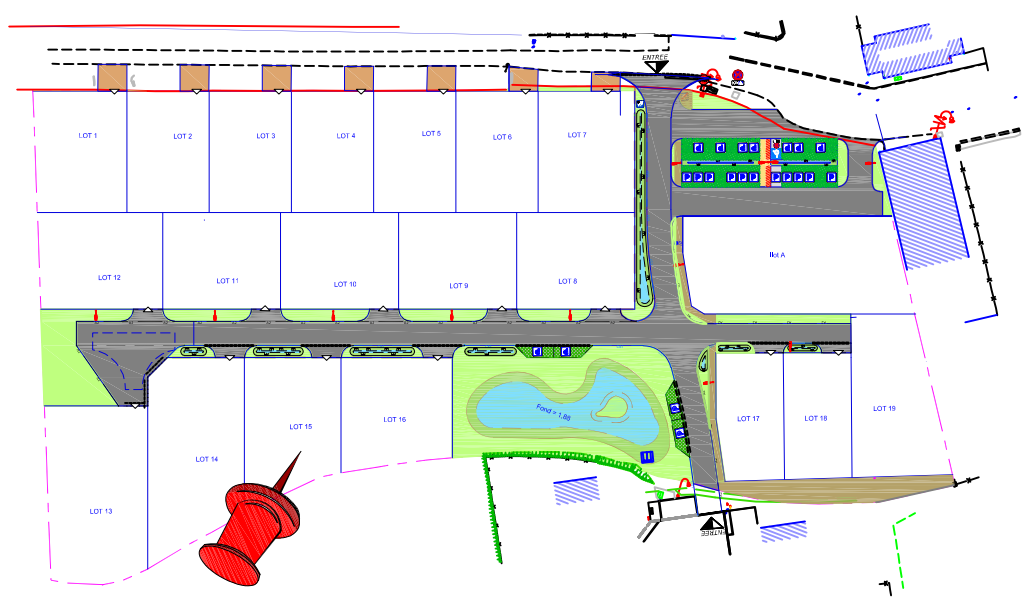

LEGENDE

- Périmètre du lot
- Borne ancienne
- Sommet caractéristique du lot
- Haie existante
- Clôture existante
- Mur existant

Equipements publics

- Candélabre *(Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie - position figurative)*
- Place de stationnement en domaine public *(Réalisée en deuxième phase de travaux de voirie)*
- Borne bois *(Réalisée en deuxième phase de travaux de voirie - Positions figurative)*
- Voirie *(Enrobé définitif réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)*
- Espaces Verts *(Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)*
- Accès Parcelle *(Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)*
- Trottoir *(Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)*
- Poteau incendie *(position figurative)*
- Coffret électrique *(position figurative)*
- Noue *(Réalisée en deuxième phase de travaux de voirie)*

PROVISOIRE

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.
Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document.
Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes.

AUTEUR	VERIFICATEUR
FLD	TP
Visa :	Visa :

0m 5m 10m 15m

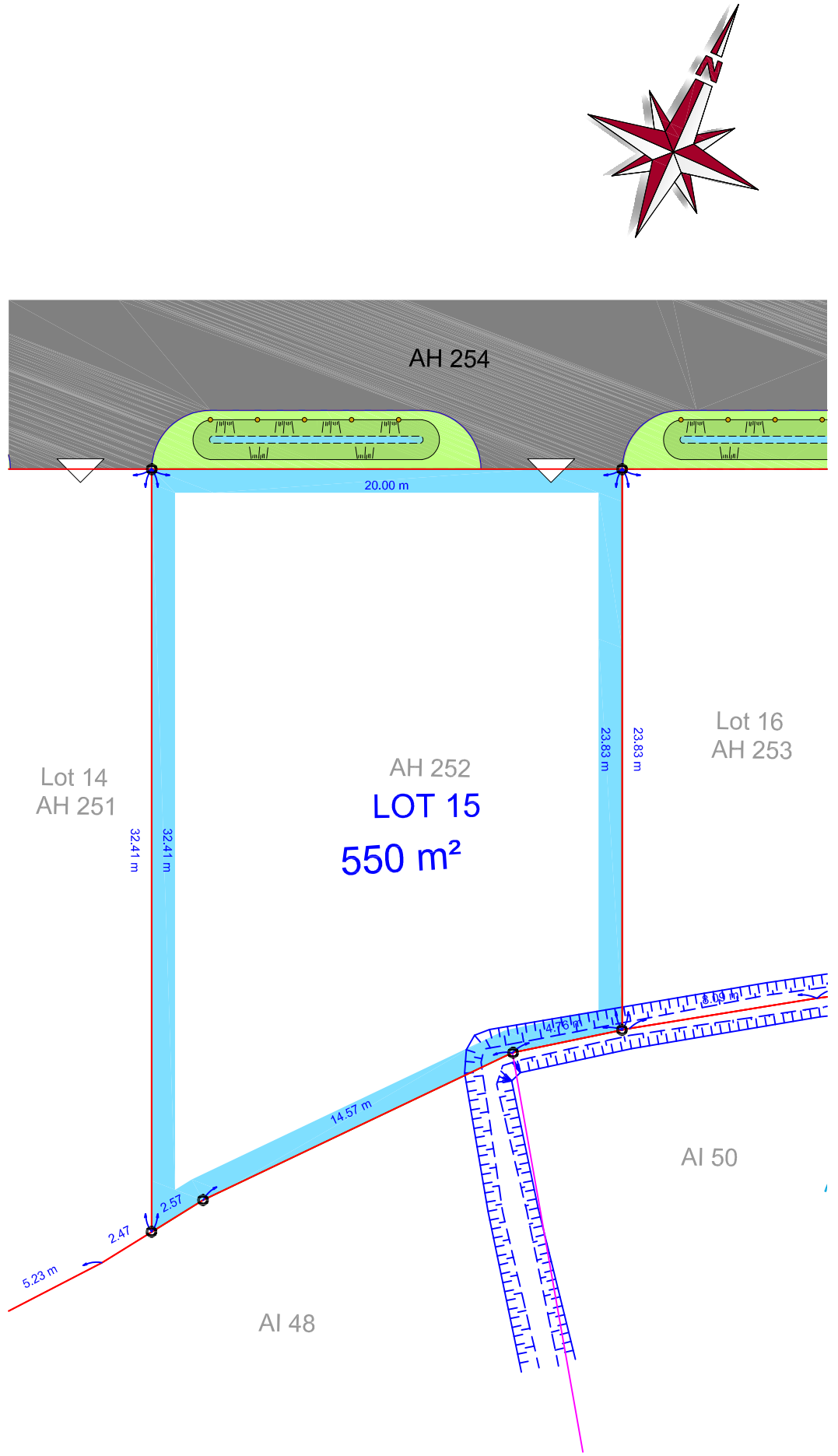

Le document (Plan de bornage) fixant définitivement les limites de propriété sera fourni après bornage effectif
Les cotes périmétriques et les surfaces des lots seront définitives uniquement après bornage.